

Les appels téléphoniques accessibles aux personnes sourdaveugles

La surdicécité concerne entre 4 500 et 6 500 personnes en France, recensées en 2010 par l'Association Nationale pour les personnes sourdaveugles.

En partenariat avec les associations représentatives et la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms), la société Rogervoice a développé un nouveau mode de communication inédit pour permettre aux personnes sourdaveugles de téléphoner. Ce mode compatible avec les plages braille disponibles dans le commerce repose sur l'accompagnement des utilisateurs par des professionnels de l'écrit, mais également sur des systèmes de reconnaissance vocale et de navigation adaptée au sein de l'application. Cette initiative a été rendue possible grâce à la participation active du Réseau National des SourdAveugles (RNSA) et de l'Association Nationale pour les Personnes SourdAveugles (ANPSA).

On vous en dit plus

Le terme « surdicécité » décrit une condition combinant à la fois un handicap visuel et auditif pouvant être plus ou moins sévère. La surdicécité est reconnue comme handicap rare (moins d'une personne sur 10 000) en France depuis le 2 août 2000.

Les personnes atteintes de surdicécité éprouvent de sévères difficultés de communication, d'accès à l'information et à l'autonomie. De plus, le spectre de la surdicécité est particulièrement large : en plus d'être un handicap rare, il existe autant de formes de surdicécité que de personnes sourdaveugles – d'où la nécessité d'une solution permettant autant de flexibilité, mêlant innovation technologique et assistance humaine.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, Rogervoice rend le Centre Relais Téléphonique (CRT) des opérateurs membres de la Fédération Française des Télécoms accessible aux personnes sourdes et malentendantes via 3 modes de communication : la Langue des Signes Française (LSF), la Langue française Parlée Complétée (LfPC) et les sous-titres. Le mode compatible braille vient compléter cette liste.

Comment est-ce que cela fonctionne ?

Une fois que la personne sourdaveugle a téléchargé l'application Rogervoice, elle utilise sa plage braille pour naviguer librement dans l'application.

Comment passer un appel ? L'utilisateur compose le numéro de son interlocuteur ou le sélectionne dans le répertoire et lance l'appel via sa plage braille. Un copilote Rogervoice, professionnel de l'écrit, prend en charge l'appel. Les propos de l'interlocuteur sont transcrits et envoyés sous forme de sous-titres sur l'application Rogervoice. Grâce aux technologies « VoiceOver » (iOS) ou « TalkBack » (Android), l'utilisateur sourdaveugle les lit sur sa plage braille.

Selon ses préférences, l'utilisateur sourdaveugle peut choisir de répondre directement oralement, ou de taper ses réponses sur son clavier braille, elles seront transcrites en texte dans l'application et le copilote se chargera de les répéter à l'oral à son interlocuteur.



Un service offert par les opérateurs de la Fédération Française des Télécoms

Toute personne disposant d'un forfait auprès d'un opérateur membre de la Fédération Française des Télécoms, c'est-à-dire Orange, La Poste Mobile, SFR, Bouygues Telecom et Bouygues Telecom Business Distribution* dispose d'une heure de communication offerte chaque mois (renouvellement automatique) depuis l'application Rogervoice. **À compter du 1^{er} octobre 2021, le forfait passera à 3 heures par mois !**

*Auchan Télécom, Cdiscount Mobile, CIC Mobile, Crédit Mutuel Mobile ou NRJ Mobile.

À propos de la Fédération Française des Télécoms :

Créée le 24 septembre 2007, la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, de défendre les intérêts économiques du secteur et de valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international. Pour réaliser ses missions, la Fédération organise dans l'intérêt de ses membres, un dialogue structuré et constant avec l'ensemble des parties prenantes du secteur et de son environnement institutionnel et privé. Elle privilégie chaque fois que possible la régulation ouverte. Elle assure de façon exigeante la représentation du secteur sur les questions d'intérêt commun dans le respect absolu des règles de la concurrence en vigueur.

À propos de Rogervoice :

Rogervoice est un opérateur de téléphonie dédié à l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes. Au total sur l'ensemble de ses services, Rogervoice a rendu accessible plus de deux millions d'appels de par ses utilisateurs dans le monde. Aujourd'hui Rogervoice c'est :

- Plus de 2 millions d'appels depuis le lancement ;
- Environ 2 500 appels quotidiens ;
- 4 modes de communication : Langue de Signes française, Langue française parlée complétée, mode compatible braille et transcription écrite ;
- Une présence dans 52 pays et plus de 100 langues ;
- Plus de 40 000 utilisateurs.

Les liens utiles :

- Site internet de Rogervoice : rogervoice.com/fr
- Site internet de la FFTélécoms : www.fftelecoms.org
- Média Kit Rogervoice : bit.ly/Media-Kit-Rogervoice

Contacts presse :

- Rogervoice : Emma Dubrunfaut – emma@rogervoice.com – 07 64 72 84 33.
- FFTélécoms : Alice Provost – aprovost@fftelecoms.org – 06 07 65 11 37.